

DECISION N° 1115/26 /MINESEC DU

13 OCT 2026

portant nomination de responsables à titre intérimaire dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n° 2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement,

DECIDE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature de la présente décision, nommés à titre intérimaire aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE-SANAGA

CES D'AKAK

Directeur : Monsieur **FIOKO A DANG Lucien**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **0735745U**, précédemment Censeur au LYCEE CLASSIQUE DE NANGA-EBOKO, poste crée.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'EST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU HAUT-NYONG

CES DE BIDJOMBO

Directeur : Monsieur **BITTA NKOUMOU Joseph Roland**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **0735745U**, précédemment Surveillant Général au LYCEE BILINGUE D'ABONG MBANG, poste crée.



DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU LITTORAL

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU NKAM

CES DE SIGA BONJO

Directeur : Monsieur NJAKA MBELLA JOACHIM VINCENT DE PAUL, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 0668127Y, précédemment en service au LYCEE BILINGUE DE YABASSI, poste crée.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU NORD-OUEST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU DONGA-MANTUNG

CES DE NWANTI

Directeur : Monsieur ERNEST NGWA GWEI, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 0735745U, précédemment Censeur au LYCEE DE TABENKEN, poste crée.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MENCHUM

CES DE BENABINGE

Directeur : Monsieur FOY Andrew ICHU, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 0735745U, précédemment Censeur au LYCEE BILINGUE DE WUM, poste crée.

CES DE BENAGUDI

Directeur : Monsieur DUMA Felix GEHMI, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 0735745U, précédemment Censeur au LYCEE TECHNIQUE DE WEH, poste crée.

CES DE LUTU

Directeur : Monsieur ANYE IGNATIUS FOGHEMOH, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 0735745U, précédemment Censeur au LYCEE DE WUM, poste crée.

Article 2.- En dehors des tâches qui leur sont dévolues par les textes réglementaires en vigueur, les intéressés sont soumis à l'obligation de dispenser six (06) heures hebdomadaires d'enseignement.

Article 3.- Les Délégués Régionaux des Enseignements Secondaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.
/-

Yaoundé, le

13 OCT 2020

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,


NALOVA LYONGA, Ph.D